



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1 EG

Berne, le 28 septembre 1990

Note d'information

Au Conseil fédéral

**Mon entretien avec le Premier Ministre français Michel Rocard  
 du 24 septembre 1990 à Paris**

But de l'entretien: appréciation commune de l'état des négociations sur l'Espace économique européen et des perspectives.

M. Rocard (R), comme s'il avait en face de lui le représentant d'un pays qui a posé sa candidature à l'adhésion de la Communauté, a brossé un tableau de l'état de la Communauté européenne pour expliquer que la Suisse serait la bienvenue une fois que les deux conférences intergouvernementales, l'une sur l'union économique et monétaire et l'autre sur l'union politique, seraient terminées. Il s'attend d'ailleurs à ce que les deux conférences intergouvernementales durent entre 1 année et demie et 2 ans. En ce qui concerne l'état de la Communauté, R estimait que la CE se trouvait actuellement dans un état d'instabilité institutionnelle mais se disait, en ce qui concerne l'avenir, convaincu que la Communauté se dirigeait en direction d'une construction fédérale, approche qui serait partagée par 11 des 12 Etats membres. En d'autres termes: seul le Royaume-Uni ne partageait pas cette vision.

J'ai pour ma part décrit brièvement l'état des négociations, fait part de mon souci que ces négociations pourraient s'essouffler et souligné le lien indissociable entre le volet substantiel et institutionnel de la négociation. R, visiblement peu informé sur la négociation "Espace économique européen", se concentrait tout de suite sur le thème des exceptions en estimant que des exceptions non limitées dans le temps étaient incompatibles avec l'objectif d'un Espace économique européen homogène. Il estimait que les problèmes qui pouvaient exister pourraient se

résoudre par des clauses de sauvegarde ou des mesures transitoires d'une durée adéquate. J'ai pris note de ses remarques tout en le rendant attentif que la négociation sur l'EEE n'était quand même pas à confondre avec une adhésion à la Communauté européenne et en rappelant qu'il y a d'autres problèmes très importants à résoudre dans le cadre des négociations sur l'Espace économique européen notamment dans le domaine institutionnel et juridique. J'ai souligné qu'une percée dans ces négociations n'était possible que si les négociations sur les questions de substance et sur les questions institutionnelles procédaient en parallèle et que des solutions satisfaisantes pour toutes les parties contractantes soient trouvées dans les deux domaines.

R, visiblement encore marqué par ses expériences en tant que Ministre de l'agriculture, a finalement estimé que les pays de l'AELE ne devaient pas avoir peur de mener des négociations dures avec la Communauté qui y serait habituée. Ses expériences personnelles lui ont montré que souvent des négociations à l'intérieur de la Communauté paraissent sur le point d'échouer pour finalement quand même aboutir à un résultat.

Commentaires: R suit visiblement les négociations sur l'Espace économique européen de très loin. C'était d'autant plus important de le familiariser avec ces négociations et lui faire comprendre que le succès de cette négociation dépend non seulement de la disponibilité des pays de l'AELE à réduire des dérogations mais de la disponibilité de la Communauté à présenter une offre valable et politiquement acceptable pour les problèmes institutionnels et juridiques.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

